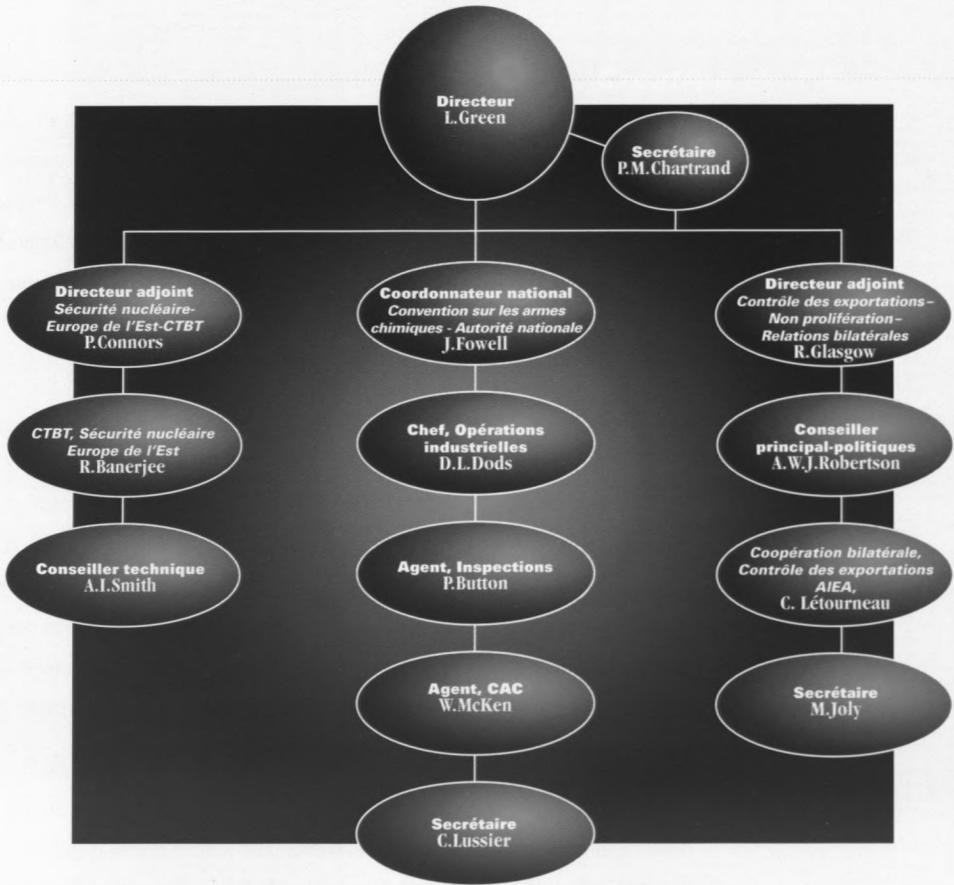


FIGURE 1

Organigramme de l'Agence des affaires nucléaires, de l'application de la non-prolifération et du désarmement



L'Agence comporte deux volets, soit une section nucléaire et l'Autorité nationale pour la CAC (Figure 1). Elle agit en liaison avec les principaux intervenants du domaine nucléaire au Canada ainsi qu'avec les organisations internationales compétentes (Figure 2). Son budget annuel d'environ 1,5 million \$ comprend 700 000 \$ pour les frais de fonctionnement et 835 000 \$ pour la rémunération des 14 membres de son personnel. Le Tableau 1 présente le budget de fonctionnement de façon plus détaillée.

Tableau 1. BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE L'AGENCE (en milliers de dollars canadiens)

	1996-1997	1997-1998	1998-1999 (prévisions)
Coopération et non-prolifération nucléaires	s/o	80	70
Sûreté nucléaire	s/o	54	70
Convention sur les armes chimiques	345	345	345
Traité d'interdiction complète des essais nucléaires	s/o	100	180
Frais généraux	150	61	35
Total	495	640	700